

Les risques pour l'entreprise. Témoignages

Intervenants

Franck ASTOLFI, Bouygues Construction

Anne BURNEL, directrice des Archives du Groupe La Poste

Richard CAZENEUVE, président du CR2PA

Marc CHÉDRU, conseil de tiers archiveurs

Pierre FONLUPT, président du directoire de Plus SA

Christine MARTINEZ, directrice des Archives, de l'Archéologie, du Patrimoine et de la Culture du département des Yvelines

Emmanuelle OLIVIÉ-PAUL, directrice associée de Markess

Jérôme THUEZ, responsable Valorisation et Gestion de l'Information de TOTAL – Exploration et Production

Phrases essentielles

1. Richard CAZENEUVE

La difficulté d'un projet d'archivage tient à ce qu'il touche aux activités de tous les collaborateurs et de tous les métiers, alors que la responsabilité n'est pas clairement identifiée. Pourtant, le risque est bien un risque d'entreprise.

Il y a deux décennies, l'entreprise était un monde clos. Aucun document engageant ne pouvait être produit, entrer ou sortir, sans l'aval de la hiérarchie.

2. Marc CHÉDRU

Ces entreprises [des tiers archiveurs] n'ont pas pris la précaution d'enregistrer, au moment où elles prenaient des décisions, les traces de ces décisions dans des documents présentables à un un auditeur.

3. Emmanuelle OLIVIÉ-PAUL

Avec l'explosion du volume des données, on constate que la gestion de ces informations est peu maîtrisée. Les décideurs eux-mêmes le reconnaissent, par exemple pour les données clients. Parmi les fonctionnalités-clés liées à la gouvernance de l'information, à l'archivage et à la conservation, peu obtiennent la moyenne.

Il y a un vrai travail à effectuer sur toute la chaîne, en sélectionnant les données-clés pour l'entreprise (enjeux réglementaires, enjeux de compétitivité, enjeux de recherche et développement) qu'il faut conserver pour y accéder de nouveau un jour (preuve, innovation...).

4. Richard CAZENEUVE

La difficulté pour un chef de projet d'archivage est qu'il est face à des collaborateurs, des dirigeants, des managers, dont la préoccupation essentielle est celle des contrats d'objectifs, des reportings hebdomadaires, etc., avec une vue à très court terme.

5. Jérôme THUEZ

Les risques sont à la base d'une politique d'archivage.

Les risques sont partout. Il existe un environnement réglementaire fort. Il y a les procès qui surviennent maintenant dans tout secteur d'activité. Chaque entreprise doit fournir des preuves. Les activités sont plus réglementées qu'avant.

Il y a également les risques environnementaux qui se développent, en particulier dans l'activité pétrolière qui est la mienne ; l'empreinte environnementale de nos activités est majeure. Il convient de documenter et de gérer le risque, c'est-à-dire d'être capable de fournir les preuves de ses actions. Ces risques sont plus importants que les risques traditionnels dans les grands groupes internationaux.

Une troisième catégorie de risque est le risque d'image, avec des événements qui sont souvent surmédiatisés. Il faut être capable de répondre, quasiment en temps réel, à des sollicitations pour prémunir nos organisations.

Le professionnel de l'archivage doit prouver les actions réalisées grâce aux documents engageants de l'entreprise ; mais il doit aussi être capable de montrer que l'entreprise n'a pas forcément fait ce qu'on prétend qu'elle a fait.

6. Pierre FONLUPT

Dans un monde qui se judiciarise de plus en plus, il est fondamental que la direction générale s'exprime en matière de maîtrise des risques et, parmi tous les risques que court une entreprise, il y a tous ceux liés à sa capacité à maîtriser l'information et, face à un événement extérieur, sa capacité à défendre ses intérêts, à retrouver la bonne information au bon moment. Il est essentiel que dans l'entreprise, cet enjeu-là soit piloté au plus haut niveau.

Aux États-Unis, c'est le cas. Il y a dans la plupart des grands groupes une fonction qui s'appelle « records manager ». Sa mission, souvent rattachée à la direction juridique, consiste à identifier parmi les informations produites – et elles sont de plus en plus nombreuses – celles qui méritent de devenir des « records », c'est-à-dire d'être

archivées, les autres n'ayant pas cette valeur et ne nécessitant pas un traitement qui peut être très onéreux si on traite l'ensemble de l'information produite à l'identique.

7. Anne BURNEL

Les enjeux de l'archivage sont doubles pour les décideurs au sein d'une organisation.

En premier lieu, des archives bien gérées contribuent à la maîtrise des risques, qu'ils soient juridiques, financiers, médiatiques, sociaux. Elles permettent de pouvoir aborder sereinement un contrôle URSSAF, fiscal, de l'inspection du travail...

8. Franck ASTOLFI

Des risques de tous ordres : risque de non disponibilité des documents et, à l'inverse, risque de sur-conservation de données.

9. Christine MARTINEZ

Dans le département des Yvelines, les directeurs sont issus du secteur privé, ou ont une formation juridique, ou sont confrontés à des situations de contentieux. Il y a là un terrain propice à la compréhension du lien très fort et essentiel entre la gestion des risques et la gestion de l'archivage.

La direction des Affaires juridiques élabore actuellement une cartographie des risques. Dans ce projet, la collaboration avec la direction des Archives s'est imposée naturellement.